



MAIRIE DE CESSIEU

3, rue du Revol
38 110 CESSIEU
Téléphone : 04 74 88 31 76
Télécopie : 04 74 33 21 27
Mail : mairie@cessieu.fr

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 MARS 2024

PROCES VERBAL

L'an deux-mil-vingt-quatre, jeudi 14 mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CESSIEU (Isère) ; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Christophe BROCHARD.

Date de la convocation : 26 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 21

Présidence : Monsieur Christophe BROCHARD, Maire

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Christophe BROCHARD, Pierre BUISSON, Nadine BUTTIN, Lucien CORONT-DUCLUZEAU, Adjoint,
Mesdames et Messieurs Cyrille CLAISSE, Sébastien DEBIE, Sophie MOUCHE, Magalie ROSTAING, Thierry VERT (arrivée à 18h50),

Pouvoirs : Madame Cécile AMADE a donné pouvoir à Monsieur Thierry VERT, Madame Joëlle BATTIER a donné pouvoir à Monsieur Cyrille CLAISSE, Madame Nadine BEUCHAT a donné pouvoir à Monsieur Christophe BROCHARD, Monsieur Aurélien GUICHERD a donné pouvoir à Madame Sophie MOUCHE, Monsieur Didier GUICHERD a donné pouvoir à Monsieur Lucien CORONT-DUCLUZEAU, Monsieur Frédéric LELONG a donné pouvoir à Monsieur Pierre BUISSON, Madame Valérie MOUNIER a donné pouvoir à Madame Nadine BUTTIN, Madame Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Monsieur Sébastien DEBIE, Madame Maryline VIDAL-SICAUD a donné pouvoir à Madame Magalie ROSTAING,

Excusés : Mesdames et Messieurs Sandrine JEUNE, Benoît MARCONNET,

Absents : Monsieur Francis FERRARI.

ORDRE DU JOUR

1	Approbation du Procès-Verbal de la séance du jeudi 8 février 2024
2	Construction d'un bâtiment neuf regroupant les activités de restauration scolaire et de garderie pour l'école du Château sur la Commune de Cessieu : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre
3	Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour la signature d'une convention avec l'Association Le Clos des Chats
4	Admission en non-valeur des créances irrécouvrables
5	Crédits fournitures scolaires 2024
6	Subvention association bibliothèque 2024
7	Subventions aux associations communales 2024
8	Subvention au budget du CCAS 2024
9	Attribution des subventions scolaires extérieures 2024
10	Subvention associations extérieures 2024
11	Approbation du compte de gestion 2023
12	Approbation du CA 2023
13	Vote des taux d'imposition 2024
14	Affectation du résultat de fonctionnement 2023
15	Vote du budget primitif 2024

A l'énoncé des présents, Monsieur le Maire constate que le quorum n'est pas atteint. Il rappelle que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente et propose d'attendre quelques minutes avant de prononcer le report de la séance.

A 18h50, arrivée d'un Conseiller Municipal, portant à neuf élus présents. Le quorum n'étant toujours pas atteint, Monsieur le Maire indique que si, après une première convocation régulièrement faite, ce quorum n'est pas atteint, le Conseil Municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

La prochaine réunion est fixée au mercredi 20 mars 2024 à 18h30.

La séance est levée à 18h55.

Le Maire,
Christophe BROCHARD

